

Rapport n°4 :**Rentrée universitaire doctorat et HDR 2020/2021**

Rapporteur (s) :	Oumhanie LEGEARD – Directrice du Service Formation et Insertion Professionnelle
Service – personnel référent	Service Formation Insertion Professionnelle Pauline BERGER – Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil d'administration	16 septembre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Comme délibéré lors du CA du 16 juillet dernier (rapport sur la rentrée universitaire doctorale) et en application de l'article 5 de l'arrêté du 19 avril 2019, les doctorants qui soutiendront avant le 31 décembre 2020 ne se réinscriront pas pour l'année 2020/2021.

La crise sanitaire, le confinement et leurs conséquences sur les travaux de recherche vont exceptionnellement cette année amener des doctorants qui avaient prévu de soutenir avant le 31 décembre 2020 à repousser leur soutenance à début 2021.

Dans ce contexte particulier, il est demandé au CA de bien vouloir accorder aux doctorants concernés de ne pas avoir à payer de droits d'inscription pour l'année 2020/2021 s'ils soutiennent avant le 31 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la proposition du Collège doctoral de ne pas demander de droits d'inscriptions aux doctorants soutenant entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021.